

RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 00073

Numéro SIREN : 384 483 343

Nom ou dénomination : A.B.C.T.

Ce dépôt a été enregistré le 01/10/2021 sous le numéro de dépôt 7537

TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
A.B.C.T
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

*Renaud BEX
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Expert Judiciaire
65, rue Bicoquet
14000 Caen*

SOCIETE A.B.C.T
A l'Angle de la rue des Gallois
Zone Artisanale
14210 EVRECY
N° SIREN : 384 483 343

RAPPORT SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Société Vincent LEROUX, Associée Unique, représentée par Monsieur Vincent LEROUX,

Vous m'avez désigné Commissaire à la Transformation de votre Société A.B.C.T.

Conformément aux dispositions des articles L 223-43 alinéa 3 et L 224-3 alinéa 1 du Code de Commerce, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur la transformation de votre Société A Responsabilité Limitée en Société par Actions Simplifiée.

Ce rapport est établi en vue de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social, et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social, et sur la situation de la Société.

A cet effet, j'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Mes travaux ont consisté à examiner les documents comptables et juridiques, à savoir:

- les comptes clos au 30 septembre 2020,
- les indicateurs de l'exercice 2020 – 2021,
- les statuts actuels,
- le projet de procès-verbal d'assemblée de transformation,
- le projet de nouveaux statuts.

La Société A.B.C.T, qui exerce depuis le 01 février 1992 l'activité de contrôle technique automobile, a pour objet, en France et dans tous pays, directement ou indirectement :

- ✓ *les contrôles techniques aux normes, les contrôles pour assurances, pré-contrôles, contrôles après réparation, bilan, évaluation, tatouage et toutes activités se rapportant à l'objet principal,*
- ✓ *la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées,*
- ✓ *la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,*
- ✓ *la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières, et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.*

Le siège social, correspondant à l'établissement principal, est situé à l'Angle de la rue des Gallois – Zone Artisanale 14210 Evrecy.

A été ouvert le 01 juin 1993 un établissement secondaire situé 12, boulevard du 13 Juin 1944 14310 Villers Bocage.

La durée de la société est de 99 années à compter de son immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Caen, effectuée le 19 février 1992.

L'exercice social débute le 01 octobre d'une année pour se terminer le 30 septembre de l'année suivante.

La Société A.B.C.T est dirigée par Monsieur Vincent LEROUX en qualité de Gérant.

Le capital social, qui s'élève à 15 000 euros, est divisé en 500 parts sociales de 30 euros de valeur nominale, entièrement détenues par l'Associée Unique :

-Société VINCENT LEROUX

500 parts sociales numérotées de 1 à 500.....500 parts sociales

total des parts composant le capital social.....500 parts sociales

Les comptes du dernier exercice de la Société A.B.C.T clos au 30 septembre 2020 font ressortir un résultat bénéficiaire de 21 494 euros.

A l'actif du bilan figurent des aménagements de terrain de 1 766 euros amortis de 1 399 euros, des agencements de constructions de 15 213 euros amortis de 11 410 euros, des matériels et outillages de 119 238 euros amortis de 81 702 euros, des aménagements divers de 37 678 euros amortis de 30 896 euros, des matériels de transport de 8 300 euros amortis de 2 826 euros, des matériels de bureau de 4 877 euros amortis de 2 209 euros, du mobilier de bureau de 4 185 euros amorti de 3 506 euros, des avances et acomptes versés sur commandes de 4 000 euros, des titres de participation de 762 euros, des parts sociales de 129 euros, des dépôts et cautionnements de 3 612 euros, des créances clients de 38 192 euros, des créances fiscales de 4 856 euros, des créances diverses de 101 euros, des disponibilités de trésorerie de 148 788 euros, et des charges constatées d'avance d'un montant de 3 608 euros.

Au passif du bilan figurent le capital social de 15 000 euros, une réserve légale de 1 500 euros, un report à nouveau créditeur de 138 487 euros, le résultat de l'exercice de 21 494 euros, des emprunts bancaires de 10 980 euros, un compte courant d'associé de 6 399 euros, des dettes fournisseurs et comptes rattachés de 9 799 euros, et des dettes fiscales et sociales de 57 698 euros.

En ce qui concerne le compte de résultat du 01 octobre 2019 au 30 septembre 2020, les produits se sont élevés à 366 715 euros, et les charges se sont établies à 345 221 euros.

Les produits sont constitués de la production vendue de services à hauteur de 355 268 euros, de transfert de charges pour un montant de 7 813 euros, et de produits de gestion courante de 3 634 euros.

Quant aux charges, celles-ci sont constituées d'achats et charges externes de 145 337 euros, d'impôts et taxes de 4 724 euros, de salaires et traitements d'un montant de 121 989 euros, de charges sociales de 37 714 euros, de dotation aux amortissements de 17 558 euros, de redevances diverses de 14 248 euros, de charges financières de 336 euros, et de l'impôt sur les sociétés de 3 315 euros.

La production totale de l'exercice du 01 octobre 2019 au 30 septembre 2020 s'élève à 355 268 euros. Elle s'avère en progression par rapport à l'exercice précédent du 01 mars 2019 au 30 septembre 2019, au cours duquel la production en 7 mois d'activité s'élevait à 177 575 euros, soit 304 414 euros pour une année entière.

Quant au résultat de l'exercice, celui-ci est passé de 4 090 euros sur 7 mois à 21 493 euros sur une durée de 12 mois.

Les capitaux propres au 30 septembre 2020, qui atteignent 176 480 euros, s'avèrent très supérieurs au montant du capital social de 15 000 euros.

La trésorerie est également confortable, s'établissant à 148 788 euros au 30 septembre 2020.

La situation financière satisfaisante de la Société A.B.C.T au 30 septembre 2020 est confirmée par les chiffres de l'exercice suivant.

Entre octobre 2020 et août 2021, sur une durée de onze mois, le chiffre d'affaires hors taxe s'est élevé à 339 341 euros, soit un montant proche de celui réalisé au cours des douze mois de l'exercice précédent.

Quant aux disponibilités de trésorerie, celles-ci s'établissent au 22 septembre 2021 à 47 985 euros.

Compte tenu de l'importance des capitaux propres et de la trésorerie, la situation de la Société A.B.C.T n'appelle aucune réserve de ma part sur le plan de la continuité d'exploitation.

A l'issue de l'opération de transformation en Société par Actions Simplifiée, le capital social de quinze mille euros (15 000 euros), sera divisé en 500 actions de 30 euros de valeur nominale, entièrement détenues par l'Associée Unique :

-Société VINCENT LEROUX

500 actions.....500 actions

total des actions composant le capital social.....500 actions

A la date de la transformation de la Société A Responsabilité Limitée cesseront les fonctions de Gérant de Monsieur Vincent LEROUX, qui deviendra Président de la Société par Actions Simplifiée.

La dénomination sociale, l'objet social, le siège social, la date de clôture de l'exercice, ainsi que la durée de la Société demeurent inchangés.

Il est à préciser que la transformation de la Société A Responsabilité Limitée en Société par Actions Simplifiée n'entraîne pas la création d'une personne morale nouvelle.

Elle ne fait pas non plus ressortir d'avantage particulier.

CONCLUSION

Dans le cadre de la transformation de la Société A.B.C.T de Société A Responsabilité Limitée en Société par Actions Simplifiée, et en application des articles L 223-43 alinéa 3 et L 224-3 alinéa 1 du Code de Commerce, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social, notamment au regard de la continuité d'exploitation, et j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.



Fait à Caen, le 23 septembre 2021

Pour servir et valoir ce que de droit

Renaud BEX

Commissaire à la Transformation